



# **Les crimes des industriels de l'amiante chez AMISOL et ailleurs ne peuvent rester impunis !**

## **Communiqué commun de la CGT et de la fédération nationale des industries chimiques CGT**

Après plus de 17 ans de bataille juridique, exemplaire de courage, menée par les ouvrières et ouvriers d'AMISOL, la cour d'appel de Paris vient de prononcer un non-lieu dans une des emblématiques affaires liées à l'amiante : Claude Chopin le dernier PDG responsable d'AMISOL et son cortège de drames liés à l'amiante ne sera pas jugé... Un jugement de classe !

**La stupeur passée devant tant d'injustice, la CGT et sa Fédération des Industries Chimiques tiennent à réaffirmer sa totale solidarité avec les victimes et se placent à nouveau aux côtés de celles-ci en les accompagnant dans leur pourvoi en cassation.**

Les ouvrières, les ouvriers de cette usine, fermée en 1974, ont occupé leur site avec leur syndicat CGT, portant cette exigence de pouvoir travailler en sécurité. Jamais les autorités, les pouvoirs publics, hormis un inspecteur du travail, ne se sont intéressés à leur sort.

**Une fois de plus, ni la vie, ni la santé des salarié-e-s, n'ont fait le poids ; seuls les profits ont compté.**

Ainsi la fidèle tradition de pardon aux puissants en France reste bien vivace. Aucune condamnation pénale à l'encontre des patrons de l'amiante n'a encore pu être obtenue : les parquets font trainer, les juges sont dessaisis, les dossiers délocalisés loin des plaignants. Pendant ce temps-là les victimes meurent sans que justice soit rendue. L'injustice se rajoute à la douleur.

**Cela fait maintenant, un demi-siècle qu'il n'existe plus de doute ni d'excuses possibles vis-à-vis des méfaits de l'amiante. Aujourd'hui, on compte 100 000 victimes et de nombreux cancers vont encore se déclarer.**

Comment rester crédibles sur des sujets comme l'environnement, la santé au travail ou l'état de droit alors que rien n'est fait pour que justice soit rendue vis-à-vis des victimes et des familles, dans des délais acceptables ?

**Ce gouvernement (qui s'en prend aux conseils de Prud'hommes sous prétexte de leur retard pour juger), ferait bien de prendre ses responsabilités sur l'impunité donnée pendant des décennies à un certain patronat voyou de l'amiante.**

La CGT reste mobilisée car l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers et le monde du travail exige la justice.

Montreuil, le 9 février 2015